

BARSAC INFOS



Oct-Nov-Déc. 2008

LE MOT DU MAIRE



Les élus de Barsac, dans un élan rare, ont décidé de dire non au fichage systématique des forces vives de la Démocratie au travers d'EDVIGE.

Les craintes qui ont émané de notre groupe étaient telles qu'elles ont fait naître des doutes dans l'esprit de plusieurs d'entre nous. C'est la raison pour laquelle – et à titre exceptionnel – vous trouverez dans ce Barsac Infos le compte rendu le plus complet possible du Conseil

Municipal consacré au fichier Edvige.

Merci. Merci tout d'abord à chacun des élus qui – dans des conditions particulières – se sont courageusement exprimés. Merci à vous aussi qui, comprenant notre action, nous avez manifesté votre soutien au travers d'appels, de mails, et des nombreux messages reçus.

Il y a des moments dans la vie, souvent face à des décisions qui peuvent être lourdes de conséquences, où il faut savoir dire non. Le meilleur moment pour le dire est toujours le premier.

Pour conclure, un dernier message à l'attention de toutes les Barsacaises. Octobre est le mois pour le dépistage du cancer du sein. Pensez-y. Pour vous, pour les vôtres. Faites-vous dépister.

Philippe MEYNARD
Maire de Barsac
Président de la communauté
des communes du canton de Podensac

Tout cordialement



05 56 27 43 00

Barsac
LA VIE ENSEMBLE

SOMMAIRE

P.2 **AGENDA
DU MAIRE**

P.3-6 **LA VIE
ENSEMBLE**

P. 7-8 **CONSEIL
MUNICIPAL 27/08**

P. 9-11 **CONSEIL
MUNICIPAL 16/09**

P.12 **INFOS
GENERALES**

P.13-14 **LA VIE
ASSOCIATIVE**

P.15 **LA VIE
ASSOCIATIVE**

P.16 **AGENDA**

AGENDA DU MAIRE >

DATE	LIEU	OBJET
01/07	Mairie	Réunion pour la sauvegarde de l'hôpital de Langon
02/07	Podensac Barsac	Signature du sous seing pour l'achat du nouveau siège de la CDC Commission communale des finances
03/07	Mairie Mairie	Réunion pour le portage des repas à domicile au profit des personnes âgées Réunion avec le Pavillon de la Mutualité pour le fonctionnement de la crèche d'Illats
04/07	Illats	Portes ouvertes du multi accueil d'Illats pour tous les élus du canton
07/07	Preignac	Réunion technique pour la possible implantation d'une halte nautique à Sanches
08/07	Mairie Mairie	Réunion sur la décharge de Pujols-sur-Ciron Présentation du projet de lecture publique intercommunal
09/07	St Macaire	Réunion sur le devenir du périmètre du Pays des Rives de Garonne
10/07	Langon	Réunion du Conseil de Développement du Pays des rives de Garonne
11/07	Podensac	Réunion technique sur le futur siège de la CDC
12/07	mairie	Célébration de deux mariages
15/07	Virelade-Portets	Visite des centres de loisirs de Virelade et Portets
16/07	Cérons-Podensac	Visite des centres de loisirs de Cérons et Podensac
17/07	Cérons Barsac	Journée multi centres à Cérons Remise des prix lors du tournoi de tennis du Tennis-Club Barsacais
22/07	Preignac	Visite du centre de loisirs de Preignac
23/07	Mairie Mairie	Accueil de Gérard CESAR dans le cadre de la campagne sénatoriale Rencontre avec les responsables du Rotary Club
24/07	Landiras Landiras	Visite du centre de loisirs de Landiras Réunion technique pour le développement de la zone d'activité de Landiras
26/07	Barsac	Spectacle dans le cadre des scènes d'été
30/07	mairie	Réunion de chantier de l'aménagement de bourg
31/07	Mairie Mairie	Accueil du jury des Villages Fleuris Commission des marchés
03/08	Barsac	Apéritif du concours de pétanque
16/08	mairie	Célébration de deux mariages
23/08	mairie	Célébration d'un mariage
26/08	mairie	Réunion avec un porteur de projet pour une base de loisirs à Landiras
27/08	Mairie	Réunion du Conseil Municipal
01/09	Mairie Montalivet	Réunion de bureau de la communauté de communes Accueil d'Alain CAZABONNE dans le cadre de la campagne sénatoriale
02/09	Ecoles Mairie	Rentrée scolaire Réunion avec les services du Conseil général pour le projet bâtiment pétanque
03/09	Mairie Paillet	Rencontre annuelle avec le Trésor Public pour faire le point sur les finances de la commune, et désormais de la communauté de communes Réunion avec le bureau de la CDC du Vallon de l'Artolie pour parler des gens du voyage
04/09	mairie	Réunion du bureau de la CDC
08/09	Mairie mairie	Réunion avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement Remise des médailles du Sport à Robert LIRE et Cathy CAMPISTRON
09/09	Preignac	Réunion de la Commission des finances de la Communauté de Communes
10/09	mairie	Accueil de Xavier PINTAT dans le cadre de la campagne sénatoriale
15/09	Mairie Landiras	Commission des finances à la mairie Réunion du Conseil Communautaire de la CDC
16/09	Mairie Mairie	Réunion technique pour le soutien logistique de la commune lors de la Raisin d'or Réunion du Conseil Municipal
19/09	Podensac Barsac	Réunion pour l'aire d'accueil des gens du voyage Présence à la soirée conviviale « accueil des voisins » à la Communauté du Fleuve (maison St Joseph)
21/09	Bastard	Vin d'honneur de la ballade cyclotouriste au pays du Ciron et du Sauternes
22/09	Landiras Langon mairie	CDC : bilan « petite enfance » avec les services de la CAF et du Conseil Général Réunion de travail à la Sous Préfecture Réunion de la commission des marchés publics
23/09	Bordeaux Barsac CDC CDC	Réunion au Conseil Général Déjeuner avec l'équipe de la Communauté du Fleuve Signature du contrat de développement durable avec le Conseil Général Réunion du bureau, présentation du schéma de services du pays des rives de Garonne
25/09	Mairie Morcenx	Accueil du groupe de travail « gironde initiative » Visite de la médiathèque et des équipements « lecture publique »
26/09	CDC Préfecture	Réunion technique avec l'entreprise réalisant les travaux de voirie Cérémonie d'accueil de naturalisation de deux Barsacais
27/09	Bègles Mairie	Journée « portes ouvertes » à Astria Célébration d'un mariage
28/09	Preignac	Pique Nique Occitan
29/09	Podensac	Installation du nouveau chef de brigade de la gendarmerie



UN ÉTÉ CULTUREL

Les animations qui ont eu lieu cet été à Barsac ont ravi un large public divers et varié pour un programme particulièrement éclectique.

Tout au long de l'été, plusieurs centaines de personnes ont assisté à des concerts, spectacles ou projection de film. De l'étape du festival Cinésites avec la projection du film « les temps modernes » de Charlie CHAPLIN, aux très beaux concerts de l'ensemble vocal Arpège ou de la musique baroque du Festival des Festes en terres des Graves et Sauternais, sans oublier les concerts rythmés de Fred BATISTA et Pilarsky, les traditionnelles manifestations que sont le Pique Nique de la République ou de la fête de la Musique qui ont fait « carton plein ».

Rendez-vous l'an prochain avec des spectacles qui auront été choisis par la Commission des Citoyens, et à des dates plus adaptées à vos habitudes de vacances.



MÉDAILLES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Deux Barsacais particulièrement engagés dans la vie associative communale ont été décorés de la médaille de la jeunesse et des sports, en présence des dignitaires de cet organisme, mais aussi des membres de la Commission des Sages, de la Commission des Citoyens, du Conseil Municipal, et des représentants des associations. Toutes nos félicitations !

OCTOBRE : MOIS POUR LE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

Près d'une femme sur huit sera confrontée au cours de sa vie à un cancer du sein. En l'absence de moyens de prévention adaptés, le dépistage est, avec les traitements, un moyen essentiel de lutter contre ce cancer. Cette année encore, c'est sur la prévention que se focalise la campagne d'information sur le cancer du sein durant tout le mois d'octobre.

Plus de 40 000 femmes sont atteintes d'un cancer en France chaque année. Pour un grand nombre d'entre elles, la maladie est découverte lors d'un acte de dépistage. Ces femmes ont alors plus de chance d'avoir un cancer à un stade encore précoce qui sera donc plus facilement soigné. Malgré le dispositif national de dépistage organisé du cancer du sein, le taux de participation à ce programme reste insuffisant : de 49,3 % en 2005. On est encore loin des

indicateurs européens qui fixent un objectif de 70% pour que ce programme soit pleinement efficace. C'est

plus de 3 000 vies qui pourraient être sauvées chaque année si toutes les femmes de 50 à 74 ans y participaient !

A nouveau cette année, la mairie de Barsac s'associe au Comité Féminin Dépistage du Cancer du sein pour une campagne de prévention. Vérifiez vos boîtes aux lettres, un pochoir contenant une plaquette d'information et un ruban rose sera prochainement déposé.



URBANISME

La mairie entreprend une démarche amiable avec celles et ceux d'entre vous qui auraient construit sans autorisation des murs, vérandas, piscines, abris de jardin, agrandissements de maison, ouvertures, ou encore transformations d'habitat. Dans l'un de ces cas, vous êtes instamment priés de vous rapprocher de l'accueil de la mairie pour régulariser au plus vite. Une démarche amiable sans conséquence pénale vaut mieux qu'un contrôle des services de l'Etat et le lancement d'une procédure particulièrement stricte. En effet, plusieurs litiges opposent actuellement les services de l'Etat à des administrés qui ont réalisé des constructions sans respecter les règles d'urbanisme, ou les respectant sans pour autant avoir déclaré les travaux.

L'accueil de la mairie se tient à votre disposition pour toute information quant aux indications du Plan d'Occupation des Sols. N'hésitez pas à vous renseigner 0556274300.



ENTRETIEN DES MURETS ET DES HAIES



Un recensement vient d'être effectué par François FERRAND et le Conseil des Sages. Les personnes devant opérer des tailles de haies ou de lierres sur les murs seront prévenues par courrier recommandé. Un délai d'intervention sera indiqué et des contrôles effectués. Si les travaux ne sont pas réalisés, la mairie se substituera et commandera les travaux qui seront alors supportés par les contrevenants au travers d'une facture établie par le Trésor Public. Si vous constatez que vos haies débordent sur la

voie publique, n'attendez pas.

SEMAINE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Du 13 au 19 octobre 2008 se déroule la 9e Semaine Nationale de la Sécurité Routière. Une occasion supplémentaire pour changer nos comportements.

Rappelons que la rue devant les écoles est totalement interdite aux véhicules à différents moments de la journée (indiqués sur les panneaux) et que la gendarmerie sera particulièrement présente pour verbaliser les contrevenants. Le tout pour la sécurité des enfants et des piétons en général.

Par ailleurs, de nombreux sens interdits sont régulièrement empruntés par des Barsacais, notamment aux abords du jardin d'enfants, parc de Montalivet, sans parler de la vitesse



excessive dans la traversée des quartiers, ou dans les rues du bourg.

Particulièrement présente depuis quelques semaines pour la sécurité de tous, la gendarmerie de Podensac a décidé d'intensifier les contrôles.



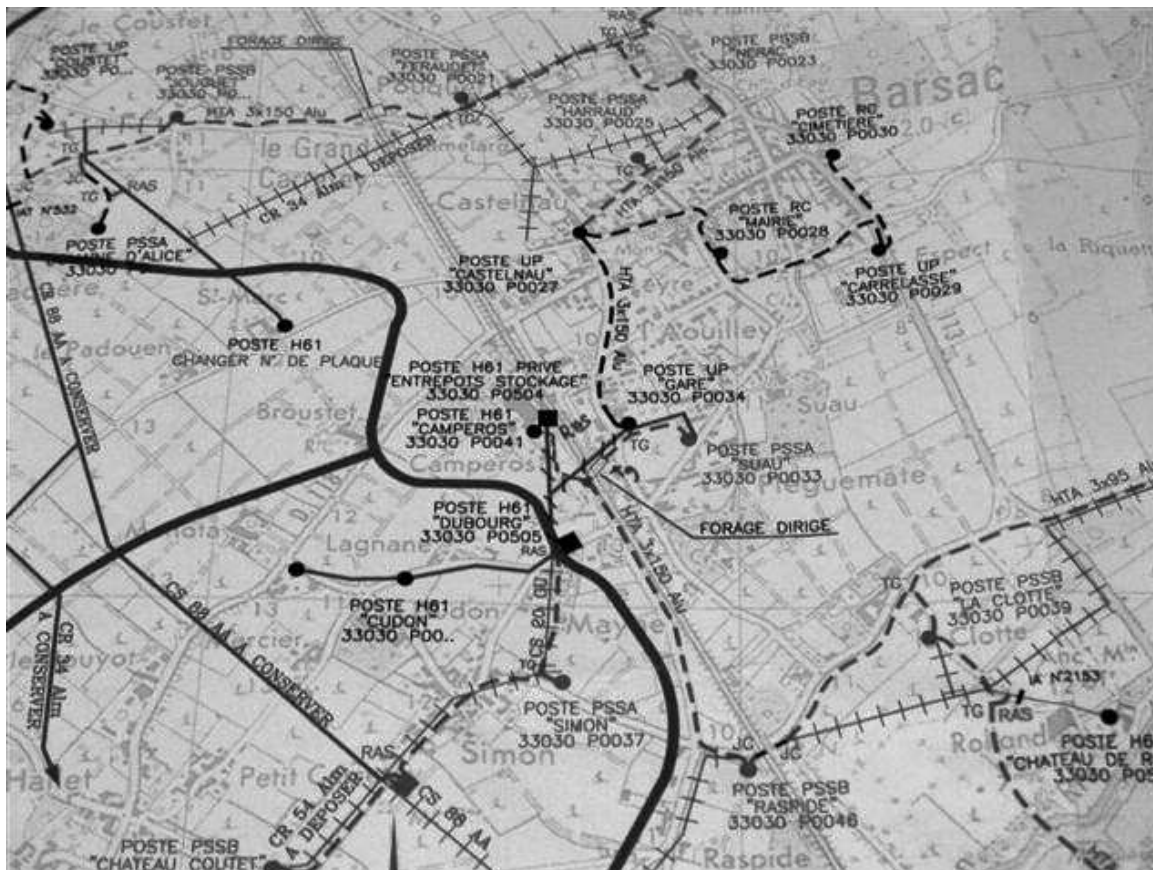
ENFOUISSEMENT DES LIGNES

En 2006, de nombreux viticulteurs de Barsac ont été pénalisés par des coupures d'électricité en pleines vendanges, ainsi que de nombreuses familles qui risquaient de perdre le contenu de leurs réfrigérateurs et congélateurs. Monsieur le Maire et l'équipe municipale avait alors déployé toute l'énergie possible pour que la situation soit rétablie au plus vite.

Plusieurs réunions techniques eurent lieu par la suite en mairie, sur le terrain, ou à Bordeaux, notamment en présence du directeur régional d'EDF. Sensibilisé aux difficultés des communes rurales face aux réseaux d'alimentation très vétustes, des engagements avaient été pris, notamment envers Barsac. Ainsi, plus de 14 kilomètres de lignes anciennes vont être enfouies sur le territoire communal, et les transformateurs les plus vétustes vont également être changés.

Reste quelques détails techniques à régler, notamment l'implantation d'un ou deux transformateurs sur des airials. Les travaux pourront alors débiter, par tranches, et être étalés sur plusieurs mois.

La mairie adresse ses remerciements aux personnes qui – pour le bien de tous - ont accepté que des tranchées soient réalisées sur leurs parcelles, ou que soient implantés les nouveaux transformateurs.



ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire, et ses adjoints Dominique CAVAILLOLS, Anne-Marie PENEAU, Katell BEDOURET-EYHARTZ et Joël DUBOURG se sont rendus le dimanche 21 septembre en Préfecture de Gironde en leur qualité de "grands électeurs" pour les élections sénatoriales.

Comme le prévoit le Code Electoral, ils ont été défrayés de leur déplacement. D'un commun accord et pour le principe, ils ont décidé de reverser à la caisse du CCAS de la commune ces émoluments soit approximativement 200 € au total



JUMELAGE : 41 ANS D'AMITIÉ AVEC NOS AMIS ALLEMANDS



Du 10 au 15 juillet, les membres de l'association de jumelage se sont rendus à Wöllstein en Allemagne. Une grande réussite que ce nouvel échange, riche en animations et en moments forts.

Cette année, un groupe de joueurs du Football club Barsac Preignac 02 n'avait pas hésité à se joindre au voyage, mené par le Président Philippe BLOCK. Voilà plusieurs années que cet échange traditionnel n'avait pas eu lieu.

Echanges sportifs, découvertes touristiques et retrouvailles entre amis et forcément repas conviviaux ont égayé le séjour.

Monsieur le maire qui ne souhaitait pas manquer un tel événement a réalisé un aller retour pour pouvoir être présent à Barsac pour les festivités du 14 juillet. Il était accompagné de Dominique CAVAILLOLS maire adjoint délégué à la vie associative, mais aussi des conseillères municipales Marie-Josée MEYROUX et Françoise SERY qui, souhaitant toutes deux se joindre au voyage, ont payé leur déplacement complet sur leurs propres deniers la mairie ne prenant à sa charge que le déplacement de Monsieur le Maire et de son 1er adjoint.

Monsieur PIEGACKI et son homologue Barsacais n'ont pu que rappeler leur attachement au jumelage et de poursuivre ce qu'eux-mêmes et leurs prédécesseurs ont entretenu depuis déjà 41 ans.



Le cadeau offert par la commune, un chevalet travaillé par l'artiste Marie LALANDE

Les équipes de football après l'effort



De l'avis général et du plus jeune (16 ans) au plus âgé (81 ans), ce séjour fut une grande réussite, ce qui expliqua peut-être les mines tristes le 15 juillet au matin lorsqu'il fallut prendre le bus pour rentrer à la maison. Mais chacun a d'ores et déjà à l'esprit la venue de nos amis d'outre Rhin du 11 au 15 juillet 2009.

La commune mettra alors « les petits plats dans les grands » pour toujours dignement et amicalement recevoir nos hôtes.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2008

En bref et adopté à l'unanimité :

- budget principal – opération « bâtiment foot/judo » : travaux supplémentaires, prise en charge d'une porte blindée pour la chaufferie : 1 291,68 € et écritures comptables en conséquence,
- budget principal – opération « église Saint-Vincent » : réajustement des honoraires de l'architecte des bâtiments de France : plus value de 1 134,97 € et écritures comptables en conséquence,
- budget principal – opération « bâtiment foot/judo » : travaux supplémentaires, ravalement d'une façade de Bastard, écritures comptables en conséquence,
- adoption du plan de financement des scènes d'été 2008 pour lesquelles la mairie a reçu près de 65% de subventions du Conseil Général et de la Communauté de Communes. Le bilan est très positif même si des choses doivent être revues l'année prochaine,
- recrutement d'un agent non titulaire à temps partiel pour accompagner les élus dans leurs tâches au quotidien. Prise en charge à 70% par l'Etat pour une durée de 24 mois sans aucune obligation ni promesse d'intégration à l'effectif de la mairie à l'issue de cette période,
- renouvellement de la convention avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord pour permettre aux nouveaux petits Barsacais de bénéficier de l'ouverture d'un livret abondé par l'établissement bancaire,
- conformément à la loi, prise en charge des frais de déplacement, hébergement et restauration lors des sessions de formation apportées aux élus,
- Communauté de Communes du canton de Podensac : adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

BÂTIMENT DE LA PÉTANQUE : PLAN DE FINANCEMENT DU « FOYER RURAL MULTI ASSOCIATIONS »

Les travaux du bâtiment foot/judo et de la sécurisation du stade et de l'accès à la salle Bastard sont maintenant terminés. Il convient de lancer le nouveau grand chantier de mise en conformité des bâtiments mis à la disposition des forces vives communales. Prévus en 2 tranches, le bâtiment qui abrite actuellement la pétanque et une réserve municipale sera profondément transformé en « foyer rural multi associations ». La première tranche sera opérée en 2009 et concernera le rez-de-chaussée. La seconde en 2010 et concernera l'étage qui accueillera à terme un pôle culturel : arts plastiques, peinture, photographies.

L'estimation des travaux de la première tranche et le plan de financement prévisionnel sont les suivants :

COÛT DE L'OPERATION

Montant HT des travaux	132 990 €
Honoraires MO / SPS / bureau de contrôle	15 500 €
T.V.A	29 104,40 €
MONTANT TOTAL TTC	177 594,40 €

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

Conseil général de la Gironde	30 000 €
Subvention du Ministère de l'Intérieur	14 000 €
DGE / taux : 35 % du montant plafonné HT	35 000 €
Commune (autofinancement)	98 594,40 €
TOTAL RECETTES	177 594,40 €



Le sénateur Gérard CESAR a confirmé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 14 000 € sur sa « réserve parlementaire ». Les élus ont adopté à l'unanimité le phasage des travaux, le plan de financement prévisionnel, et l'intégration de la subvention exceptionnelle. Par ailleurs, la maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'unanimité à l'architecte Christian PRADAL. Ses honoraires s'élèveront à 9% des travaux.

DE NOUVEAUX ATELIERS MUNICIPAUX



Le nouveau programme de mise en conformité du bâtiment de la pétanque a pour conséquence de trouver très rapidement une solution pour déplacer les réserves municipales. Tel que prévu au budget, la mairie souhaite se porter acquéreuse d'ateliers et surfaces planes à Plèguemate, le tout sur 300 m². Ainsi, outre les réserves, la majorité des services techniques pourront être déplacés. Le prix estimé par le service des Domaines est de 43 200 €. L'avantage de ce bâtiment est de ne pas avoir été touché par les inondations de 1981, ce qui rassure tout le monde. Quant aux matériaux utilisés dans la construction, ils permettent

l'utilisation des bâtiments sans modifications ni interventions particulières. Les élus décident à l'unanimité l'achat de ce bâtiment.

LA SÉCURITÉ DES ENFANTS : UN ENGAGEMENT AU QUOTIDIEN

Plusieurs parents des quartiers « La Pinesse », « La Pachère » et « Farluret » ont attiré l'attention de Monsieur le Maire sur les conditions dans lesquelles les enfants attendent le bus pour gagner le collège de Podensac ou le lycée de Langon. Qu'il pleuve ou qu'il vente, qu'il fasse froid ou noir, les enfants doivent attendre en bordure immédiate de la route départementale, sans abri ni protection.



Monsieur le Maire a donc sollicité le Conseil Général pour qu'un abri moderne et répondant aux normes de sécurité soit installé. La demande a été acceptée. Le Conseil Général va prendre à sa charge 90% de l'investissement soit 3 600 €. Les 10% restants (soit 400 €) sont à la charge de la mairie, de même que le socle en béton sur lequel sera fixé l'abri. Reste maintenant à définir avec les services du Département l'endroit le plus adapté. Les élus adoptent à l'unanimité le principe de la participation communale et la pose de cet abribus.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Françoise Sery repose la question de la cérémonie que pourrait organiser la Mairie en l'honneur de Marc Moreau, primé meilleur apprenti d'aquitaine.

Monsieur le maire lui répond que celle-ci est prévue et que la date reste à fixer en septembre en fonction de l'emploi du temps de Marc et de ses parents. Y seront conviés les élus, les agents, le conseil des sages et la commission des citoyens.

2 – Frédéric Lalande signale la présence de nombreux chats au cimetière.

Monsieur le Maire indique que le problème a été soulevé par plusieurs administrés qui se plaignent des dégradations et déplorent le fait que des personnes nourrissent les chats.

L'interdiction d'accès de ces animaux au cimetière est impossible. Pour autant ils sont à l'origine de désagréments inadmissibles comme les nombreuses déjections. Il faut donc trouver un compromis avec les détracteurs comme avec les protecteurs des chats. Il n'est pas question qu'ait lieu une « guerre des chats », confère des incidents qui se sont produits avec des armes à feu.

Monsieur le Maire déclare donc avoir soumis aux personnes entretenant les animaux, qui les ont accepté, les propositions suivantes : les six femelles seront capturées, stérilisées aux frais de la commune (340 €) et remises en liberté tandis que les petits seront donnés ; les dames assureront le nettoyage des tombes souillées ; toute nouvelle colonie sera capturée et transférée à la spa.

Ainsi sera maintenue une seule colonie de 6 chats qui disparaîtront progressivement.

3 – Françoise Sery fait remonter plusieurs plaintes d'usagers du cimetière relatives à l'enherbement. Monsieur le Maire répond qu'une campagne de nettoyage a eu lieu avant le départ des cantonniers en congés d'été et une autre est prévue comme chaque année avant la toussaint. En 2008, le climat capricieux a en effet favorisé une pousse rapide et abondante de la flore. Cependant, il tient à rappeler que l'herbe n'est pas synonyme de saleté et que l'utilisation des désherbants chimiques est autrement plus problématique. Il n'y a donc pas de meilleures solutions que le fonctionnement actuel, sauf à recruter du personnel supplémentaire l'été et augmenter la masse salariale et donc les impôts. De plus, monsieur le Maire rappelle que seul l'entretien des allées est à la charge de la commune et non les concessions, qui sont privées et doivent être entretenues par les familles, parfois plus que négligentes. A ce sujet, pour éviter toute polémique, des courriers seront envoyés aux propriétaires.

4 - Sonia Chiffaut-Grassman s'inquiète de l'état de la caserne des pompiers. Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'un bâtiment communal puisqu'il a été cédé par convention lors de sa création au SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours) qui dépend du Conseil Général. Les dépenses d'entretien sont donc à sa charge, comme par exemple les travaux récemment réalisés sur l'entrée pour permettre l'accès du nouveau camion.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2008

Un Conseil Municipal pas comme les autres au cours duquel les élus, dans leur ensemble, se sont exprimés sur l'instauration par décret du fichier EDVIGE.

Monsieur le Maire a introduit le débat, estimant qu'il se passe des choses particulièrement inquiétantes, qui touchent les élus, et qui imposent de réagir à la fois en qualité d'élus, mais aussi et surtout en qualité de citoyens défenseurs de certaines valeurs, celles du vivre ensemble et d'un certain idéal de société.

Le 1er juillet dernier est paru au Journal Officiel un décret (n° 2008-632 du 27 juin 2008) qui décide la création d'un fichier informatisé, centralisé, national, dénommé EDVIGE (Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale) destiné au recueil d'informations confidentielles, à caractère personnel, sur deux séries de personnes. Il fait débat, parfois avec force et alerte, et c'est ce qui nous réunit ce soir.

La première catégorie concerne des profils de délinquants, notamment dans des organisations ou des bandes. Cette catégorie a donné lieu à discussion en raison de l'ampleur de ce fichier qui peut concerner des mineurs jusqu'à l'âge de treize ans. Cette discussion est fondée dans la mesure où l'on peut se demander quels critères peuvent justifier que des enfants de 13 ans soient fichés de la sorte et considérés pour des criminels en puissance. Doit-on classer dans la même catégorie un enfant qui va casser une vitre, voir qui a fait un tag sur le mur d'une école maternelle, et un autre qui aura volé le sac d'une grand-mère en la molestant. Nous pourrions débattre sur ce point, nous le pourrions d'ailleurs si vous souhaitez que nous l'abordions, mais l'objet de la réunion de ce soir est tout autre et j'y viens.



La deuxième catégorie de personnes concernées par ce fichage est l'ensemble des Français qui exercent un mandat électoral, en ont exercé un, ou ont même simplement été candidats à un mandat. Sont également en cause les responsables syndicaux, économiques, sociaux ou religieux.

Dans ce fichier, sont notamment recensés : les adresses personnelles, les numéros de téléphone, les adresses électroniques, les signes physiques particuliers, l'immatriculation des véhicules, les informations fiscales et patrimoniales, et toutes les données relatives à l'entourage, aux relations personnelles seront désormais fichés à l'intention du Gouvernement, de ses représentants ou des différents services de police. Plus outrageant encore : on annonce (communiqué de la CNIL du 2 juillet 2008, consultable sur le site www.cnil.fr) que les données concernant l'orientation sexuelle ou la santé pourront être enregistrées «de manière exceptionnelle».

Monsieur le maire pense qu'il appartient à chacun de mesurer la gravité d'une telle décision qui amène à se poser plusieurs questions, notamment :

- Qu'est ce qui peut justifier, dans une démocratie, que l'on fiche ainsi, en recueillant des données confidentielles, les élus, les anciens élus, les candidats aux élections, les responsables économiques, sociaux, syndicaux et religieux ?
- Mesure-t-on bien quelle arme d'influence on met entre les mains des pouvoirs, présents et à venir, dès l'instant qu'ils disposeront, en quelques clics, de tout ce qui concerne la vie privée, personnelle, familiale, parfois intime, des candidats et des élus ?
- Dans quel type de société nous amènera-t-on si nous acceptons que de telles pratiques soient permises et favorisées ?



Pour Monsieur le Maire rien ne peut justifier dans un pays comme le nôtre, que l'on fiche, que l'on recueille des données personnelles sur celles et ceux qui font vivre le débat et la démocratie. Au fond, quel intérêt ce fichier Edvige revêt-il si ce n'est de contrôler les responsables politiques ? De tout savoir -surtout ce qui n'est pas su ou ne veut pas être divulgué par les intéressés... ? Eventuellement de s'en servir pour les faire taire, et ainsi éviter toute contestation et tout débat démocratique ?

Pour ces raisons et parce qu'il sait aussi que des parts d'ombre de nous même peuvent parfois être des fardeaux, il n'accepte pas que des pans intimes de nos vies puissent être utilisés un jour contre nous. Parce que ce n'est pas dans une société de ce type qu'il a envi de vivre, il affirme avec émotion à ses collègues que dans la vie, le meilleur moment pour dire non, c'est toujours le premier.

Chacun des élus a pu par la suite s'exprimer en toute liberté. Extraits.

Catherine Marchal : Après avoir pris connaissance de ce décret j'ai vu ressurgir les spectres de l'histoire, ce décret me paraît liberticide, anti démocratique, on ne peut pas oublier l'histoire, oublier tout ce qui s'est dit, tout ce qui s'est fait et les conséquences que cela a eu sur notre histoire. Par ailleurs, il y a dans ce texte un amalgame fait entre élus et délinquants, et un amalgame dangereux entre les délinquants eux-mêmes, entre un simple vol et un délinquant qui commet un acte beaucoup plus grave, c'est dangereux pour l'avenir de ces mineurs. Selon la Conseillère Municipale, la CNIL a été mise à l'écart, exclue du dispositif. Pas de contrôle ni de garantie autour de ce fichier. Que va-t'on faire des informations collectées et détenues ? Certains renseignements sur les signes physiques risquent d'entraîner une stigmatisation des personnes fichées.



Catherine Marchal signale et donne un exemple de renseignements graves dans le fichier : concernant les relations directes et rencontres fortuites et non fortuites de la personne fichée avec d'autres personnes. Comment ces relations peuvent elles être évaluées ?

Jean-Marcel Coulombeau : Ficher les élus, ficher la moitié de la France c'est retomber dans le Pétainisme ! Un gouvernement qui n'a pas confiance en ces élus n'incite pas ses élus à avoir confiance en lui. Par ailleurs, il demande que le conseil municipal puisse avoir accès aux fiches (Monsieur le Maire lui répond que c'est possible, mais il faut prendre son mal en patience).

Cathy Campistron : En tant qu'élue et Présidente d'association, je n'accepte pas d'être assimilée à des délinquants, et que l'on connaisse ma vie privée, ma religion etc...

Dominique Cavaillois : Le mandat d'un élu c'est presque du bénévolat, ce décret risque de décourager et faire fuir les bonnes volontés, les bénévoles, les responsables d'associations, il vaudrait mieux aider les petites gendarmeries, leur donner plus de moyens pour assumer leurs missions.

Joël Dubourg : Les fichiers existent depuis très longtemps, ils sont officialisés par ce décret, mais je ne suis pas d'accord pour qu'ils soient alimentés par des informations sur la vie privée, ou qu'il en soit fait une utilisation excessive.

Anne-Marie Peneau : Incompréhension sur ce que peut apporter ce fichier. Quel danger peut représenter un élu ? Alors que lorsqu'il y a un problème de délinquance sur la commune c'est souvent l' élu qui est appelé, le maire, ses adjoints.

Solenne Lataste : Peur que ce fichier soit un moyen de pression afin d'éliminer des candidats ou des partis politiques.



Marie Josée MEYROUX dit avoir été élue pour aider ses concitoyens, et elle se retrouve aujourd'hui fichée sur sa vie privée. Elle n'est pas d'accord

Patrick Graszak : Ce décret est à retirer dans son intégralité, la loi sur la délinquance et le terrorisme ayant été renforcée en 2006 avec la création d'un nouveau fichier. En ce qui concerne les mineurs, favorable à un fichage dans un but éducatif mais pas répressif.

François Ferrand : cela lui rappelle de très mauvais souvenirs de l'Histoire, pendant que l'on fichait les gens pour mieux s'en débarrasser. Le rétablissement de ce type de fichier fait très peur.

Sylvie Desqueyroux : Ce fichier est un amalgame, dans quel but ? Ce décret est une atteinte à la vie privée et à la vie familiale. La banalisation de ce fichier n'est pas une bonne chose.

Les élus se sont donc prononcés sur les dispositions suivantes :

- considérant le fait que sont notamment recensés dans ce fichier: les adresses personnelles, les numéros de téléphone, les adresses électroniques, les signes physiques particuliers, l'immatriculation des véhicules, les informations fiscales et patrimoniales, et toutes les données relatives à l'entourage et aux relations personnelles, le tout à l'intention du Gouvernement, de ses représentants ou des différents services de police,



- considérant également que les données concernant l'orientation sexuelle ou la santé pourront être enregistrées «de manière exceptionnelle »,
- estimant que rien ne peut justifier dans une démocratie que l'on fiche ainsi, en recueillant des données confidentielles, les élus, les anciens élus, les candidats aux élections, les responsables économiques, sociaux, syndicaux et religieux,
- craignant au final que ce fichier Edvige ne soit utilisé pour contrôler les responsables politiques en cherchant à tout savoir sur eux pour éventuellement les faire taire et ainsi éviter toute contestation et tout débat,

1) le Conseil Municipal de Barsac demande à l'unanimité :

- que chacun de ses membres soit immédiatement retiré du fichier Edvige,
- que le décret soit purement et simplement abrogé en ce qui concerne les élus et les forces vives qui animent la démocratie et le débat dans notre société,
- que les fichiers qui subsisteront ne recensent que des informations sur celles et ceux qui sont dangereux pour la sécurité publique et celle de l'Etat,
- qu'un débat soit organisé à l'Assemblée Nationale pour déterminer sur des critères clairs et objectifs qui, comment, et pour quelle durée ces individus doivent être fichés.

2) le Conseil Municipal décide l'envoi de la présente délibération :

- à Monsieur le Président de la République.
- à Madame la Ministre de l'Intérieur,
- à Monsieur le Préfet de la Gironde, Préfet de la Région Aquitaine,
- aux 541 autres conseils municipaux du département de la Gironde pour les sensibiliser et éventuellement qu'ils adoptent la même délibération.



NOUVELLES COORDONNÉES DU RSI

Pour offrir des conseils et un accompagnement personnalisé dans les démarches santé et retraite, le RSI Aquitaine – Régime Social des Indépendants – reçoit désormais les artisans et commerçants de Gironde sur son espace d'accueil unique à Bruges de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi, 3 rue Jean Claudeville (tram C arrêt « les Aubiers »).



ADIL : UNE PERMANENCE SUR LE CANTON

La nouvelle permanence de l'ADIL ('Association Départementale d'information sur le Logement) se tiendra au nouveau siège de la communauté de communes à Podensac, face à la gare SNCF.

Pour toute information sur votre logement, ou accompagnement en cas de souci avec votre bailleur, mais aussi pour toute question concernant le financement de l'achat de votre bien, les différents contrats, les relations avec les professionnels, les assurances, la fiscalité, la copropriété, la réglementation sur la qualité de l'habitat, la location, les offres de logements et de terrains à la vente ou à la location, l'ADIL est là. Des personnes compétentes et à votre écoute seront toujours disponibles. Pour toute information ou pour connaître la prochaine permanence la plus proche : ADIL 0557100910 ou adil33@wanadoo.fr. L'ADIL 33 est une émanation de l'ANIL www.anil.org.

36 46 : LE NOUVEAU NUMÉRO DE LA CPAM

Les élus ont décidé à l'unanimité le renouvellement du contrat auprès de la société SRA qui assume la fourniture des denrées alimentaires au restaurant scolaire. La revalorisation du prix consenti par SRA à la commune est de 2,19%, portant le prix du repas pour les enfants à 1,87 € celui des adultes à 2,32 €



DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS

Selon l'article 213-1 du Code Rural les chiens et chats ne peuvent circuler qu'aux conditions d'être vaccinés contre la rage, être identifiés par tatouage et sous la surveillance directe de leur propriétaire sous peine de mise en fourrière. Certaines catégories de chiens peuvent présenter un danger. Des incidents viennent d'avoir lieu notamment des attaques envers les facteurs. Il est demandé aux propriétaires

de chiens de respecter les lois notamment la surveillance des animaux afin d'éviter des accidents et attaques envers les personnes des services publics.

SOUTENEZ L'ASSOCIATION A.AR.MOR

"Arachnoïdite", tel est le nom d'une maladie rare. Il s'agit en fait d'une inflammation d'une des trois méninges, l'arachnoïde. C'est donc une maladie du système nerveux, progressive et dégénérative. Cette pathologie est très particulière de la multitude et la complexité des ses symptômes. Il n'existe aucun traitement et aucun spécialiste en France pour l'instant. Certains enfants ont contracté cette neuropathologie pendant le traitement d'une leucémie, et des millions de personnes en souffrent partout dans le monde en silence, délaissées par la médecine. L'association A.AR.MOR s'est engagée dans ce combat. Elle soutient également d'autres maladies orphelines comme les kystes de Tarlov qui peuvent parfois accompagner l'Archnoïdite.

Pour toute information sur l'association : pagesperso-orange.fr/aarmor/





■ DÉTENTE ET LOISIRS

Après des vacances qui bien que méritées ont peut-être un peu endormi nos corps, les bonnes résolutions sont de retour. Voilà l'heure de prendre ou reprendre le chemin de la salle de gymnastique. 3 cours vous sont proposés par semaine dans la salle de gym, face à l'accueil péri-scolaire, accessible par le nouveau parking des écoles. Rendez-vous le lundi de 19h à 20h pour de la gym tonique (Véronique), le mardi de 15h à 16h pour la gym douce (Sylvie) et le mercredi de 19h30 à 20h30 pour un ultime cours de gym tonique (Sophie). Le club propose cette année un atelier de prévention des chutes qui permet de travailler l'équilibre. Le prochain atelier est prévu le jeudi 11 décembre de 10h à 11h30 à la salle de gym.



Côté randonnées pédestres, pas de changements. Rendez-vous les mercredis et samedis après-midi à 14h, place Franck Chassaing. Pour toute information : Gym : Brigitte DUBILLE 0556270896 ou Valérie FLAQUIERE 0556273350

Prévention des chutes : Sylvie MONTEGUT 0556273970

Randonnées : Michel DERC 0556271266, Nadine DUBOURG 0556270877, Lolita ANGE 0556766554

■ SCRABBLE

Dans une ambiance amicale et décontractée, les amateurs de scrabble peuvent se retrouver chaque vendredi à partir de 14h30 salle du Paradis, à côté de l'Eglise. Tous les niveaux sont acceptés, les adeptes progresseront ensemble.



Pour tout renseignement : Maryvonne GOURGUES 0556766987, Monique MEYNARD 0556271966

■ LE JUDO-CLUB BARSACAIS VOUS ACCUEILLE



La reprise des cours a eu lieu courant septembre. Les dirigeants du Judo-Club Barsacais vous accueillent les :

- lundis et mercredis de 20h à 21h : Jujitsu pour adolescents et adultes,
- mercredis de 16h à 16h45 : baby judo pour les 4-5 ans (kimonos à disposition),
- mardis et vendredis de 18h à 21h : judo de débutants à confirmés.

Le club vous offre 1 mois de cours gratuits et pendant cette période met des kimonos à votre disposition. Pour toute information ou inscription, les dirigeants du club vous proposent deux permanences les 2 et 5 septembre de 18h à 20h au dojo, rue du Stade. Informations téléphoniques : 0682380644 et 0556271968

■ MUSIQUE(S) À BARSAC

Les mélomanes ont repris le chemin de l'école de musique Barsac Preignac. Les responsables de l'association et professeurs de musique se tiennent à votre disposition pour vous présenter l'association et les différents pupitres. Côté nouveautés ouverture de deux nouvelles classes : classe de chant baroque et lyrique et classe d'éveil mais pour adultes.



(cours collectifs pour une approche de la musique, du chant et de la percussion).

Pour tout renseignement : 05 56 27 19 42 ou sylvieivrign@aol.com. Rendez-vous également sur le blog <http://musique-barsacpreignac.over-blog.com>

■ DANSE MODERNE/JAZZ À BARSAC

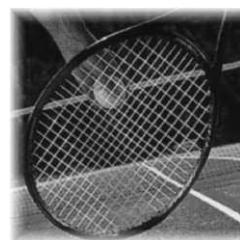


L'association DANSE TEMPO propose des cours de danse modern'jazz, le mercredi avec Elodie Saint-Martin, professeur diplômée d'Etat. Elodie accueille les enfants à partir de 4 ans, un cours adulte est également ouvert. Les frais d'inscription à l'association sont de 20 € La cotisation annuelle aux cours est de 180 € avec possibilité de payer en 3 fois. Pour tout renseignement, contacter Elodie au 06 18 37 02 04



REPRISE DE L'ÉCOLE DE TENNIS

Les bénévoles et professeurs du Tennis-Club Barsacais accueillent les enfants au sein de l'école de tennis. Pour toute information sur la vie du club, en amateur ou compétiteur, n'hésitez pas à contacter l'association : 06 09 60 50 55.



REPRISE DES ACTIVITÉS AU FCBP 02

Les bénévoles et encadrants de l'école de football du FCBP 02 accueillent les enfants tous les mercredis à partir de 14 h 30 au Stade Municipal de Barsac. Les plus âgés peuvent également rejoindre le club. Pour toute information : Jean-Pierre BACHON : 06 86 82 18 22 ou Olivier BERNADET : 06 10 49 02 07

LE P'TIT ATELIER

" Le P'tit Atelier " démarre une nouvelle saison et accueille les enfants à partir de 6 ans le mercredi. La durée des ateliers varie en fonction des âges : 1h30 pour les plus jeunes, 2 heures pour les autres. Les cotisations mensuelles sont de 20 et 25 € en fonction de la durée de l'atelier. L'adhésion annuelle est de 15 €. L'atelier est animé par Virginie LABBE-FRANCESCHINIS. Pour toute information : Virginie LABBE-FRANCESCHINIS au 05 57 31 05 75 et 06 82 59 63 64 niedepie@hotmail.fr



LE P'TIT ATELIER

REJOIGNEZ L'ASSOCIATION MÉMOIRES ET PATRIMOINES DES GRAVES



L'association MEMOIRES ET PATRIMOINES DES GRAVES a pour objet de recenser, numériser et faire connaître le patrimoine de la région des Graves et plus particulièrement celui du canton de Podensac. Pour aider ses adhérents dans cette tâche, des ateliers d'initiation à l'ordinateur, à la photo numérique et aux recherches sur Internet sont proposés. Un aperçu des travaux et détails des ateliers sur www.memoiresdesgraves.fr. Bonus : collection de cartes postales des communes de notre canton sur le site internet.

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter le président Jean-Michel Rossignol : 05 56 62 41 84 ou 06 59 89 93 40.

PITCHOUNS : C'EST LA RENTRÉE !

Après un pot d'accueil à l'attention de tous les parents et l'organisation d'un vide grenier dont les bénéfices seront utiles pour aider au financement des sorties des enfants, l'association annonce la reprise de l'activité Baby Gym réservée aux enfants de 1 à 6 ans.

Pour tout savoir sur le Baby Gym : Hélène LEON 06.80.32.93.60 heleneleon@orange.fr

L'association prépare aussi d'autres animations pour la fin de l'année :

Halloween le 31 octobre, une soirée « mille et une nuits » le 15 novembre,

un loto le 16 novembre, et s'associera à la mairie pour le traditionnel Noël de la commune.

Pour toute information sur la vie de l'association <http://pitchounsbarsac.spaces.live.com/blog/>



■ NOEL DE LA COMMUNE

Samedi 13 Décembre 2008

Salle Bastard

Arbre de Noël de Barsac

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la mairie de Barsac est heureuse de vous inviter à l'arbre de Noël de la Commune

Au programme

- 15h30 accueil salle Bastard,
- 16h00 précises : spectacle pour enfants
- 16h45 : accueil du Père Noël les bras chargés de cadeaux pour tous les enfants !
- et pour finir : un bon goûter offert à tous.

Distribution de jouets offerts aux enfants des écoles.



CONCOURS DE DECORATION DE NOEL JARDINS-PORTES-BALCONS....



• Ouvert à tous les Barsacais.

• Les bulletins d'inscriptions seront à la mairie ou chez les commerçants à compter du 4 décembre 2008.

• Un jury visitera les jardins et balcons aux alentours du 20 décembre.



BULLETIN DE PARTICIPATION

(à déposer dans l'urne de la mairie ou chez les commerçants)

CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL DE LA VILLE DE BARSAC

NOM :
 PRENOM :
 ADRESSE :
 TÉL.:

JARDIN
 BALCON
 PORTE

3^{ème} FESTIVAL DU JEU
 26 - 27 - 28 OCTOBRE 2008

Récréa3
 Rencontres
 intergénérationnelles
 autour du Jeu

Grands-parents, parents, petits-enfants.
 Pour le plaisir de jouer ensemble.

DIMANCHE 26 OCTOBRE
 de 14h à 18h



Salle Bastard à BARSAC
 ENTRÉE LIBRE & GRATUITE

Ludothèques organisatrices :

Ephémère 05 56 76 78 83

e-mail : ludothèque.ephemere.cviv@orange.fr

Kaléidoscope 05 56 23 33 53

e-mail : ludo.kaleidoscope@wanadoo.fr





CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

DATE	LIEU	DETAIL
10/10	Mairie	Remise de récompense concours jardins fleuris 19h00
25/10	Illats	Portes ouvertes au centre de tri
26/27/28/10	Bastard	Festival du jeu "RECRA 3"
31/10	Barsac	Halloween avec Les Pitchouns
15/11	Bastard	Soirée des Pitchouns sur le thème des 1000 et une nuits
16/11	Bastard	Loto des Pitchouns
4 et 5/12	Bastard	Ludothèque itinérante
6/7/12	Barsac	Téléthon
13/12	Montalivet	"Ca conte sur le canton" festival conte
17/12	Barsac	Noël des aînés salle Bastard
13/12	Bastard	Noël de la commune

ILS NOUS ONT REJOINTS



Julia Romane LASSEE, née le 27.06.2008 chez Jimmy LASSEE et Marie-Pierre CROUTS DE PAILLE - Angélique Anna CONTIERO, née le 28.06.2008 chez Nicolas CONTIERO et Emilie ROULEAU - Walid BIYI, né le 16.07.2008 chez Mustapha BIYI et Majida N'HAMMOUCHA - Marie Anastasia PAUQUET, née le 22.07.2008 chez Pascal PAUQUET et Céline ALCALA - Gabin Louis COSTAN, né le 20.08.2008 chez Pierre COSTAN et Stéphanie ROY - Alexandre Jacques MARGOT, né le 9.09.2008 chez Franck MARGOT et Carla FERREIRA DE SOUSA - Justin Jean-Marie MANAN, né le 13.09.2008 à BARSAC chez ses parents Jean-Marie MANAN et Clotilde LAGUERIE

ILS NOUS ONT QUITTÉS



- Jean Antoine BONAVIA le 23.07.2008 – Georgette TESSIER le 10.08.2008 – Jeanne LABAT le 20.08.2008

ILS SE SONT UNIS



Sidonie ESPANA et Yannick HUGUENY le 12.07.2008 - Nathalie LOUIS et Christophe CAZADE le 9.08.2008 - Patricia SIMON et Raphaël BEDOURET le 16.08.2008 - Sylvie GEORGES et Xavier DESQUEYROUX le 16.08.2008 - Patricia GRANGE et Alexandre BOUE le 23.08.2008 - Pascale VILLEVAUD et Joël NION le 29.08.2008 - Maria Auxiliadora ANTUNEZ et Didier NION le 29.08.2008 - Isabelle MEYNARD et Laurent PASQUET le 27.09.2008

PORTES OUVERTES AU CENTRE DE TRI



La COVED et la Communauté de Communes organise une demi-journée "portes ouvertes" au centre de tri d'Illats (zone d'activités du Pays de Podensac), le samedi 25 octobre 2008 de 9h à 13h. Au programme : accueil, explication du devenir de nos déchets triés, visite du centre de tri. Pour toute information : 0800 132 232

LA LUDOTHÈQUE REVIENT !

Pour bien attaquer le dernier mois de l'année, la ludothèque itinérante revient à Barsac. Rendez-vous le vendredi 5 décembre pour les écoles de 9h30 et 12h et de 14h30 à 15h30. Tout le monde, petits et grands auront accès aux jeux et jouets le samedi 6 décembre de 10h à 12h et de 14h à 18h, toujours salle Bastard. Petit rappel, l'ensemble de l'enceinte du stade et de l'accès à la salle sont désormais sécurisés. Un atout de plus !

